

Le PRÉSIDENT: M. Reid a affirmé sur le parquet de la Chambre qu'on lui avait dit que les obligations des Chemins de fer nationaux du Canada étaient détenues, en majeure partie, par des compagnies de chemins de fer des États-Unis. J'ai contesté son assertion, parce que je ne m'expliquais pas qu'il pût obtenir pareil renseignement. A présent, il vous le demande, si vous pouvez le lui fournir.

M. REID: Oui. Je tenais à ne pas faire simplement un propos en l'air. J'ai fait cette affirmation et je crois que nous devrions connaître le fond de la situation: si elle n'est pas telle que j'ai dit cela devrait être su.

L'hon. M. MANION: Apparemment les intéressés ne savent pas eux-mêmes. Alors, sauf tout le respect que je vous dois, je ne vois pas bien comment vous auriez pu le savoir.

L'hon. M. EULER: En quoi cela change-t-il les choses?

L'hon. M. MANION: Je l'ai contredit; c'est ce qui fait la différence.

L'hon. M. EULER: Cela change-t-il quelque chose?

L'hon. M. MANION: Voilà précisément la difficulté.

M. REID: Je ne cherchais pas le renseignement à ce point de vue; cela, nous l'avons réglé à la Chambre: nous y avons, chacun, maintenu notre attitude. L'autre question concerne l'assertion récente touchant l'abandon de certaines lignes. Qu'il me soit permis de faire remarquer tout d'abord que je me rends bien compte de la situation du président: qu'il peut être inopportun de divulguer certains renseignements d'une manière prématurée.

Le PRÉSIDENT: A propos de quoi?

M. REID: L'abandon de lignes. En fait, alors que le Comité siégeait, M. Beatty avait saisi la commission d'un projet comportant l'abandon de quelque 5,000 milles de voie, dont une certaine partie dans la province de la Colombie-Anglaise, ce qui porte atteinte, dirai-je, à la porte du Pacifique. Le plan n'a pas été agréé devant la commission, du moins de la part du National-Canadien. M. Beatty a affirmé, si je cite bien ses paroles, que tout abandon devrait s'effectuer entre Kamloops et Vancouver, où la voie est simple; et, si je ne m'abuse, cette attitude est contraire à la voie double. Mes propres gens sont fort remués au sujet de cet abandon, surtout parce que M. Beatty favorise le projet, et comme ceci intéresse la situation à New-Westminster on n'a cessé de me bombarder de télégrammes depuis que vous avez parlé l'autre jour de l'abandon projeté de certaines lignes. Je sais que la prudence peut vous conseiller de ne rien dévoiler prématurément; mais vu le malaise qui existe j'ai cru bon de venir ici et de vous poser la question.

L'hon. M. FULLERTON: Il faudra m'excuser si je ne divulgue pas ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Je puis dire ceci: Tout abandon de lignes est sujet à l'autorisation de la Commission des chemins de fer, n'est-ce pas?

L'hon. M. FULLERTON: En effet.

Le PRÉSIDENT: Ainsi rien ne sera fait à la hâte, ni sans que les intéressés aient amplement l'occasion de discuter la chose.

M. HANBURY: On leur fera tenir préavis de tout abandon?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. FRASER: Je puis dire aussi qu'en ce qui concerne la fusion, ou plutôt l'abandon, la situation de M. Reid ne diffère pas de la mienne. Toute la voie, depuis la frontière jusqu'à Hope, y compris les deux ou trois points divisionnaires, se trouve dans mon territoire; et je suis sans cesse importuné comme l'est M. Reid.

M. MCGIBBON: A quand la prochaine séance, monsieur le président?